

Votre famille  
est précieuse,  
protégez-la !



## Assurez une protection pour toute votre famille

Votre famille est ce que vous avez de plus précieux et pourtant à chaque instant, un événement malencontreux peut venir tout bouleverser. La maladie, l'accident, le décès...



**Avec le contrat Generali Protection Famille,  
vous vous protégez ainsi que vos proches  
en cas de coups durs**

- Quand je partirai, je souhaite que mon conjoint soit accompagné financièrement et continue à vivre dans les meilleures conditions. Avec Generali Protection Famille soyez serein, le capital décès que vous avez choisi aidera votre conjoint à maintenir son niveau de vie.



- Je souhaite que Julie, la fille de mon conjoint que j'aime et considère comme mon propre enfant, continue ses projets d'arts qui la passionnent, même si je ne suis plus là pour l'aider à les financer. Avec l'assurance Generali Protection Famille, assurez à Julie le versement d'une rente pendant plusieurs années en cas de décès.



- Suite à un accident, je ne peux plus me déplacer pendant plusieurs jours. Qui pourra amener Théo au tennis mercredi ? Grâce à l'assistance comprise dans le contrat, permettez à Théo de continuer d'aller à ses cours de tennis.



## Préservez votre famille des moments douloureux

Vous prenez soin de votre famille au quotidien mais lorsque vous ne serez plus là, comment votre famille subviendra-t-elle à ses besoins ? C'est aujourd'hui qu'il faut anticiper.

Le contrat **Generali Protection Famille** vous permet de maintenir le niveau de vie de votre famille en cas de décès en les aidant financièrement avec :

- un capital ou une rente qui peut être doublé en cas de décès accidentel ;
- une rente pour aider à financer les études de vos enfants jusqu'à leurs 28 ans si nécessaire ;
- une rente sur 10 ou 20 ans pour une personne que vous souhaitez protéger, qu'elle soit de votre famille ou un proche.

Afin d'accompagner ceux qui vous sont chers, Generali prévoit pour eux une aide aux démarches administratives, une assistance psychologique et une avance de 5 000 € pour faire face aux premières dépenses.

## Anticipez demain

Vous ne pouvez pas éviter les coups durs mais nous pouvons en limiter les conséquences.

**Generali Protection Famille** vous aide vous et votre famille à faire face aux aléas de la vie.

Demain, vous êtes en arrêt de travail ou invalidité, que prévoit votre contrat ?

- des indemnités journalières pour maintenir vos revenus ;
- une prise en charge des cotisations de votre contrat ;
- nous complétons votre salaire si vous reprenez votre emploi à mi-temps pour des raisons médicales.

Demain, vous êtes hospitalisé, comment Generali peut vous aider ? Nous mettons à votre disposition pendant votre période d'hospitalisation ou à votre retour :

- une aide-ménagère ;
- une garde de vos enfants ;
- un accompagnement de vos enfants à l'école ou à leurs activités extra-scolaires.



### Vous êtes un Travailleur Non Salarié ?

Les garanties dont le paiement des prestations s'effectue sous forme de rente ou d'indemnité journalière, peuvent être éligibles au bénéfice de la Loi Madelin.

#### Generali Vie

Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

